Image not found or type unknown

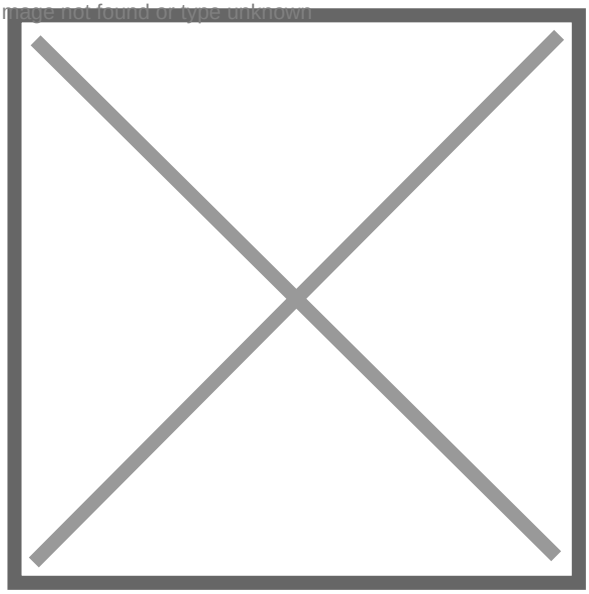

Renseignement sur le droit aux relogement

Par **laetidamax**, le **04/12/2008** à **15:09**

Suite à un incendie dans la cheminé, les pompiers ont été obliger de cassé le mur de la chambre de mon fils agé de 3 ans. La chambre n'étant plus habitable nous nous retrouvons à dormir à 4 dans la même chambre. Pouvons nous demander à notre proprio de nous reloger et ci c'est le cas qu'elle sont les démarches à faire merci pour vos réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés